

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord tenue à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant, le samedi 12 août 2017 à 10h à laquelle assistaient :

Monsieur le Maire Hugh Scott

Madame la Conseillère :	Madame Louise Royer
Messieurs les Conseillers :	Monsieur Peter Richardson
	Monsieur Charles de Broin
	Monsieur Brian Bertram
	Monsieur Neal Rankin

Était absent : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

Assiste également à la séance Monsieur Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier.

CONVOCATION

La séance se tient selon les dispositions du *Code Municipal du Québec*. Tous les membres du conseil ayant été convoqués dans les délais fixés par le *Code Municipal du Québec*. Les membres présents formant quorum et consentant à la tenue de la présente séance, conformément au *Code Municipal du Québec*. Monsieur le maire Hugh Scott, président la séance, la déclarant légalement convoquée, procède à l'ouverture de la séance.

1. Constatation du quorum

À 10 h 16 le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte.

2. Résolution 2017-08-059 – Adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par :	Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par :	Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour qui suit :

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèques;
6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.;
9. Avis de motion :
 - 9.1. Règlement 2017-03 modifiant le règlement de nuisance 2010-01;
 - 9.2. Règlement 2017-04 portant sur le stationnement;
10. Adoption de règlement : *Aucun*;
11. Projets de résolution :
 - 11.1. Adoption du rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016;

- 11.2. Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du REGROUPEMENT LAURENTIDES – OUTAOUAIS pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2015;
- 11.3. Aménagement d'un portail de sécurité à l'entrée du Lac Bibitte – attribution de contrat;
- 11.4. Aménagement d'une station de lavage de bateau à la marina du lac Tremblant – attribution de budget;
- 11.5. Entente d'aménagement de sentier pédestre avec la municipalité de Labelle – mandat;
- 11.6. Rémunération du personnel électoral;
- 11.7. Moratoire sur la construction d'un sentier pédestre;
- 11.8. Déplacement d'une section du sentier pédestre de Lac-Tremblant-Nord (sentier du Centenaire);
- 11.9. Aménagement d'un parc dans le domaine de la Tranquillité;
12. Rapport des comités
 - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2017;
 - 12.2. Comité consultatif d'urbanisme –
 - 12.2.1 C.C.U. 2017-07- 33 - Demande DPCOL160025 – Construction neuve – changement à la couleur du revêtement extérieur – matricule 1722-32-0373, lot 5 011 393 du cadastre du Québec; (M. Beaudoin)
 - 12.2.2 C.C.U. 2017-07- 34 - Demande DPCOL170021 – Construction d'un bâtiment accessoire (garage), matricule 1721-02-7425, lot 5 011 378 du cadastre du Québec; (Mme. Vekemans);
 - 12.2.3 C.C.U.# 2017-07-35 - Demande DPCOL170022 – Construction d'un bâtiment accessoire (garage), matricule 1426-53-0175, lot 5 011 187 du cadastre du Québec; (M. Brereton);
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles – aucune;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance.

3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (période limitée à un maximum de 15 minutes).

4. Résolution 2017-08-060 - Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2017.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2017 avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent en avoir pris connaissance :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- a) QUE le secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2017; et;
- b) QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2017 et il est par les présentes ratifié et adopté.

5. Résolution 2017-08-061 - Ratification du journal de décaissement

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
Appuyé par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 juillet 2017 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 93 681,44 \$.

6. Rapport du Maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides.

7. Rapport du Maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et dépôt de l'ordre du jour de la dernière séance de même que celui de la séance à venir.

8. Résolution 2017-08-062 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant.

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'il entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
Appuyé par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Maire à prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les sujets énumérées à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 14 août 2017, déposé par le Maire séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

9. Avis de motion

9.1 Avis de motion – Règlement 2017-03 modifiant le règlement 2010-01 concernant les nuisances afin d'y ajouter des normes concernant les animaux domestiques.

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Royer qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2010-01 modifiant le règlement de nuisance afin d'y ajouter des normes concernant les animaux domestiques.

9.2 Avis de motion – Règlement 2017-04 concernant le stationnement sur les espaces publics de la municipalité.

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Brian Bertram qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement portant sur le stationnement dans les endroits publics.

10. Adoption de règlements : *Aucun*

11. Projets de résolution :

11.1 Résolution 2017-08-063- Adoption du rapport annuel d'activités concernant le schéma de couverture de risques en sécurité

incendie de la MRC des Laurentides pour l'année financière de 2016.

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Laurentides est entré en vigueur le 5 février 2006 par la résolution numéro 2006.01.3666 après avoir reçu l'attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 12 décembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité régionale doit, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, remettre un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie,

POUR CES MOTIFS,

il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord accepte le contenu du rapport annuel d'activités ayant été adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides par la résolution 2017.06.7219 et devant être déposé dans le cadre du schéma de couverture de risques;

ET

QUE ce document soit transmis au ministère de la Sécurité publique comme rapport d'activités 2016.

11.2 Résolution 2017-08-064 – Résolution visant la libération du fonds de garantie en assurances biens du REGROUPEMENT LAURENTIDES – OUTAOUAIS pour la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 252-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord y a investi une quote-part de 49\$ représentant 0,05% de la valeur totale du fonds ;

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue

comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord demande que le reliquat de 49\$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

D'OBTENIR de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides - Outaouais, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er novembre 2014 au 1er novembre 2015.

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides - Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

11.3 Résolution 2017-08-065 – Aménagement d'un portail de sécurité à l'entrée du Lac Bibite – attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt de protéger l'accès au lac Bibite pour des fins de sécurité et de protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du terrain servant de marina du lac Bibite;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les représentants de PLTN, gestionnaires de la marina;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation adressée à trois soumissionnaires;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes :

Northland :	21 500,00\$
Mastergate Plus :	13 095,00\$
Staywired/RadissonPlus :	17 995,00\$

Il est PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Brian Bertram

D'ATTRIBUER le contrat de fourniture et installation d'un portail automatique à Mastergate Plus pour la somme de 13 095,00 \$ avant taxes à être payée à même le fonds de parcs;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer les conventions nécessaires à la réalisation de ce projet; et,

D'AUTORISER le directeur-général à émettre le paiement des travaux.

Je, soussigné, Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour acquitter les dépenses ci-dessus.

Martin Paul Gélinas, LL. L., D. D. N.
Secrétaire-trésorier

11.4 Résolution 2017-08-066 – Aménagement d'une station de lavage de bateau à la marina du lac Tremblant – autorisation de budget

CONSIDÉRANT que la municipalité projette l'aménagement d'une station de lavage de bateaux conformément aux plans et devis soumis à la municipalité par PLTN;

CONSIDÉRANT que cette infrastructure devra faire l'objet d'une entente de gestion quinquennale avec PLTN;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AFFECTER à même les sommes contenues au fonds de parc un montant maximal de 100 000 \$ à la réalisation de ce projet sur un terrain appartenant à la municipalité, chacune des dépenses devant faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil; et,

DE MANDATER le maire et le directeur général à négocier la convention de gestion à intervenir pour être approuvée par le conseil lors de sa prochaine séance.

11.5 Résolution 2017-08-067 – Entente d'aménagement de sentier pédestre avec la municipalité de Labelle – mandat de négociation

CONSIDÉRANT l'intérêt des municipalités de Labelle et Lac-Tremblant-Nord d'aménager un sentier pédestre afin de rejoindre le sommet du Mont Gorille;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles à cet effet au fonds de parc;

Il est PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :

D'AFFECTER à même les sommes contenues au fonds de parc un montant maximal de 35 000 \$ (20 000 \$ tel qu'amendé) à la réalisation de ce projet, chacune des dépenses devant faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil; et;

DE MANDATER le maire de la municipalité et le directeur-général à négocier avec les représentants de la municipalité de Labelle un protocole d'entente pour être présenté pour approbation par le conseil à sa prochaine séance.

Amendement :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neil Rankin

DE MODIFIER la résolution en remplaçant la somme de 35 000 \$ par 20 000\$;

Le vote sur l'amendement est demandé :

Résultat :

En faveur de l'amendement : 3
Contre l'amendement : 2

L'amendement est adopté et la résolution principale est amendée en conséquence.

Retour sur la proposition principale telle qu'amendée :

Décision sur la proposition principale :

Le vote est demandé

En faveur de la proposition principale telle qu'amendée : 4
Contre la proposition principale telle qu'amendée : 1

La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter.

11.6 Résolution 2017-08-068 – Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que des élections municipales se tiendront le 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

QUE le personnel électoral requis pour les prochaines élections municipales soit rémunérés selon le tarif prévu au règlement sur le tarif des rémunérations payables lors des élections municipales.

11.7 Résolution 2017-08-069 – Moratoire sur la construction d'un sentier pédestre

CONSIDÉRANT le projet de prolonger le sentier du Centenaire (municipalité de Lac-Tremblant-Nord) de l'entrée chemin Thomas-Robert jusqu'au lac Mercier;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU

DE DÉCRÉTER un moratoire sur la construction d'un sentier de randonnée pédestre menant « du Lac Mercier » - des limites de la municipalité - à l'entrée du sentier du Centenaire sur le chemin de Thomas-Robert, jusqu'à l'élection du nouveau conseil municipal.

Amendement :

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

DE MODIFIER la résolution principale en remplaçant les mots « du lac Mercier » par « des limites de la municipalité »

Le vote sur l'amendement est demandé :

Résultat :

En faveur de l'amendement : 6

Contre l'amendement : 0

L'amendement est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ et la résolution principale est amendée en conséquence.

Retour sur la proposition principale telle qu'amendée :

Décision sur la proposition principale : ADOPTÉ À UNANIMITÉ

11.8 Résolution 2017-08-070 – Déplacement d'une section du sentier pédestre de Lac-Tremblant-Nord (Sentier du Centenaire)

CONSIDÉRANT que l'emplacement actuel d'une section du sentier de Lac-Tremblant-Nord cause des désagréments aux citoyens du secteur Lac Bibite;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de réaménager cette section afin de faire en sorte que le lac Bibite ne soit pas visible du sentier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention du conseil de prendre les décisions qui causent le moins de désagrément aux citoyens;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le déplacement d'une section du sentier de Lac-Tremblant-Nord sur une longueur d'environ deux kilomètres à partir du chemin de Thomas-Robert en allant vers le nord et vers l'ouest pour l'implanter à au moins deux cent cinquante mètres (250m) de la rive du lac Bibite; et, à cette fin,

D'AFFECTER à même les sommes contenues au fonds de parc un montant maximal de 20 000 \$ à la réalisation de ce projet, chacune des dépenses devant faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil.

11.9 Résolution 2017-08-071 – Aménagement d'un parc dans le Domaine de la Tranquillité

CONSIDÉRANT les discussions entre les dirigeants du Domaine de la Tranquillité et ceux de la municipalité à l'effet d'aménager un parc municipal sur un terrain donnant accès au lac Tremblant;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER un aménagement sur un terrain situé dans le Domaine de la Tranquillité en bordure du lac Tremblant ;

D'AFFECTER à même les sommes contenues au fonds de parc un montant maximal de 35 000 \$ à la réalisation de ce projet, chacune des dépenses devant faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil.

12. Rapport des comités :

12.1 Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2017.

12.2 Comité consultatif d'urbanisme :

12.2.1 Résolution 2017-08-072 - C.C.U. 2017-07-33 Demande DPCOL160025 – Construction neuve – changement à la couleur du revêtement extérieur – matricule 1722-32-0373, lot 5 011 393 du cadastre du Québec; (M. Beaudoin)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la nouvelle couleur du bâtiment principal tel les échantillons déposés par monsieur Sébastien Millette architecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2.2 Résolution 2017-08-073 – CCU 2017-07-034 Demande DPCOL170021 – Construction d’un bâtiment accessoire (garage), matricule 1721-02-7425, lot 5 011 378 du cadastre du Québec; (Mme. Vekemans)

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Neal Rankin
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson
ET RÉSOLU :

D’APPROUVER les plans soumis pour la construction du bâtiment accessoire (garage) tel que déposés par Sébastien Millette architecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12.2.3 Résolution 2017-08-074 – C.C.U. 2017-07-035 Demande DPCOL170022 – Construction d’un bâtiment accessoire (garage), matricule 1426-53-0175, lot 5 011 187 du cadastre du Québec; (M. Brereton)

Il est PROPOSE par : Monsieur le conseiller Neil Rankin
APPUYE par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
ET RESOLU :

D’APPROUVER les plans soumis pour la construction du bâtiment accessoire (garage) tel que déposé par Sébastien Millette architecture.

ADOPTÉE À L’UNAMITÉ

13. Correspondance – Aucune

14. Affaires nouvelles – Aucune

15. Période d’intervention des membres du conseil

16. Période de questions d’ordre général aux citoyens (limitée à 15 minutes)

17. Clôture et levée de la séance

Résolution 2017-08-075 - Clôture et levée de la séance.

L’ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Brian Bertram
APPUYÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée close et levée à 11 h 05.

Monsieur Hugh Scott
Maire

Monsieur Martin Paul Gélinas
Secrétaire-trésorier